



CHAMPIONNATS ET CHALLENGES DÉPARTEMENTAUX 31-32-82
SUR PISTE ET EN SALLE
REGLES GENERALES
TEXTE APPROUVE EN REUNION DE COORDINATION CDA 31-32-82
DU 22 MARS 2021

Les Comités Départementaux d'Athlétisme de la Haute-Garonne, du Gers et du Tarn-et-Garonne organisent leurs Championnats Départementaux sur Piste et en Salle en commun et des Challenges Départementaux portant chacun sur plusieurs journées. Les présentes règles générales régissent les compétitions servant de support à ces championnats et challenges.

CATÉGORIES CONCERNÉES

Athlètes masculins ou féminines des catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters décrites dans la Circulaire Administrative de la FFA pour la saison en cours.

Tous les athlètes titulaires d'une licence acceptée dans les règlements de la FFA pour pratiquer l'athlétisme en compétition datant au plus tard de la veille de la compétition (un contrôle est effectué sur Internet) peuvent participer aux championnats départementaux ouverts à leurs catégories respectives ; toutefois, pour être classé dans l'un des championnats, il faut être titulaire d'une licence FFA type COMP dans un club de la Haute-Garonne, du Gers ou du Tarn-et-Garonne.

EXTÉRIEURS AUX TROIS DÉPARTEMENTS

Les athlètes licenciés FFA extérieurs aux trois départements peuvent être admis à concourir dans les différents championnats (y compris ceux qui sont extérieurs à la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie). La demande doit être faite auprès du Comité Départemental sur le territoire duquel est organisé le championnat qui donne son accord, dans la mesure où cette participation n'est pas susceptible de nuire au bon déroulement de la compétition. Ils sont inscrits " hors concours " (HC) et ne peuvent prétendre au classement dans les différents championnats départementaux (titres et podiums).

Le quota de jury à fournir par leurs clubs est le même que celui demandé aux clubs du 31, 32 et 82.

COMITE D'ATHLÉTISME

HAUTE-GARONNE
Courriel : accueil@athle31.fr
Tél : 05.62.24.19.10
Site Internet : athle31.fr

GERS
Courriel : mediamole.bernard@orange.fr
Tél : 06.11.51.93.14
Site Internet : cda32.fr

TARN-ET-GARONNE
Courriel : arcuset.denis@orange.fr
Tél : 06.07.61.25.23
Site Internet : cda82.athle.com

Politique de désignation :

En amont de la saison, un appel à candidature sera fait pour l'ensemble des compétitions sur les postes clés : secrétariat, starter, juge arbitre, chronométrie électrique.

Ensuite, 2 semaines environ avant chaque compétition, un recensement des volontaires "juges officiels" est fait via SIFFA par la Commission des Officiels Techniques (COT).

Un rappel aux clubs ne présentant pas le quota de points requis par rapport aux athlètes inscrits sera envoyé 4 jours avant chaque compétition.

Contrainte :

- a) Chaque club doit présenter des aides (licenciés ou non) et/ou des juges de manière à avoir :

Nombre d'athlètes participant à la compétition	Points jury à présenter	
3 à 5 athlètes présents du club	2 points	1 aide (licencié ou non licencié) = 1 point
6 à 9 athlètes présents du club	4 points	
Par tranche de 10 athlètes présents à partir de 10	2 points supplémentaires	1 juge diplômé = 2 points
1 ou 2 athlètes présents	Pas d'obligation de points mais conseillé	

- b) D'une compétition à l'autre, le solde de points par rapport au quota demandé sera cumulé. Pour prendre part à la compétition suivante, chaque club devra avoir un solde cumulé positif ou nul.

Par exemple, un club étant en déficit de 1 point sur la compétition 1 devra fournir le quota de points correspondant au nombre de participants + 1 pour la compétition 2. Sinon, le club ne pourra pas participer à la compétition.

	Compétition 1	Compétition 2
Club A	-1	Minimum Quota +1 pour participer

De la même manière, un club ayant un solde de +2 points au bout de 2 compétitions pourra prendre part à la compétition 3 en ayant un nombre de points inférieur de 2 au quota demandé.

	Compétition 1	Compétition 2	Cumul compétition 1 + 2	Compétition 3
Club B	-1	+3	+2	Minimum Quota -2 pour participer

ENGAGEMENTS

Les engagements sont faits sur le site indiqué par les comités départementaux dans les délais prescrits.

Si l'engagement n'est pas pris en compte par le site (licence trop récente, mutation en cours, dysfonctionnement du site...) il doit être envoyé par courriel au comité organisateur, 48 heures avant la manifestation dernier délai. Dans ce cas, les renseignements obligatoires pour l'engagement sont : le nom du club, le nom et prénom de l'athlète, son numéro de licence FFA, sa date de naissance, sa catégorie, son sexe et les épreuves pour lesquelles il (elle) est engagé(e).

Aucun engagement sur place n'est admis. Seules sont tolérées, dans la mesure de la disponibilité du secrétariat de compétition, les corrections d'erreurs d'engagements (modifications d'épreuves, par exemple).

RÉCLAMATIONS

Se rapporter au règlement fédéral.

LES EPREUVES

Épreuves individuelles, épreuves combinées et relais :

Sauf précision contraire dans le règlement particulier de la compétition, toutes les épreuves et les règles qui leur sont applicables sont, pour chaque catégorie, celles qui sont décrites dans le Règlement des Épreuves Nationales.

Interclubs en salle :

Le Championnat Départemental Interclubs en Salle BE à MA est une spécificité de nos trois départements et fait l'objet d'un règlement particulier.

Spécificité Benjamin(e)s Minimes :

Championnats départementaux épreuves individuelles estivales

- Nombre d'épreuves max par athlète
 - BE : 4 épreuves relais compris
 - MI : 5 épreuves relais compris
 - Pour les deux catégories : au maximum 2 épreuves de la même famille (famille : sauts, lancers, courses) et une seule épreuve de demi-fond/marche.
- Nombre d'essais dans les concours :
 - Règle des 8 essais pour la hauteur et la perche. Les montées de barre sont définies en annexe. Il sera toutefois possible de demander une barre en dessous de la première barre.
 - 4 essais pour les autres concours sauf décision du juge arbitre pour un concours avec trop de participants, décidé en début de journée
- Règle des essais différés : adaptation de la règle pour les athlètes étant inscrits sur plusieurs épreuves se déroulant en même temps, de manière à pouvoir réaliser un

essai même si les autres concurrents ne sont pas au même essai. Cependant, les athlètes doivent prévenir les juges des concours en début de concours.

- Courses : il sera organisé des séries et finales (3 départements confondus) pour les courses inférieures ou égales à 100m, y compris les haies.
- Marche : zone de pénalité si 3 cartons rouges (voir règlement national)

Championnats départementaux pointes d'or

- Chaque athlète doit faire un triathlon homologué par les règles nationales.
- Nombre d'essais dans les concours :
 - Règle des 8 essais pour la hauteur et la perche. Les montées de barre sont définies en annexe. Il sera toutefois possible de demander une barre en dessous de la première barre.
 - 4 essais pour les autres concours sauf décision du juge arbitre pour un concours avec trop de participants, décidé en début de journée
- Règle des essais différés : adaptation de la règle pour les athlètes étant inscrits sur plusieurs épreuves se déroulant en même temps, de manière à pouvoir réaliser un essai même si les autres concurrents ne sont pas au même essai. Cependant, les athlètes doivent prévenir les juges des concours en début de concours.
- Marche : zone de pénalité si 3 cartons rouges (voir règlement national)

Championnats d'épreuves combinées

Se référer aux règles nationales

Challenge Benjamin(e)s Minimes

Un challenge départemental pour le 31, 32 et 82 est mis à place sur les trois journées de championnats (épreuves individuelles, Pointes d'Or, épreuves combinées).

Le classement individuel par année de naissance et par sexe se fera en sommant les deux meilleurs triathlons valides de chaque athlète effectués lors des trois journées départementales.

Un classement par équipe mixte est aussi proposé : un classement Benjamin(e)s par club et un classement Minimes par club seront fait en ajoutant les triathlons suivants :

- les points du challenge individuel des deux premières féminines classées
- les points du challenge individuel des deux premiers masculins classés

COMPÉTITIONS SUPPORTANT LES CHAMPIONNATS

Chaque titre de champion(ne) départemental(e) n'est donné qu'**une fois dans la saison**.

Pour obtenir un calendrier équilibré, certaines épreuves sont programmées plusieurs fois au cours de journées différentes : seule une de ces programmations (mentionnée " DEP " ou " Titre ") donne accès à un titre et un podium.

TITRES ATTRIBUES ET CLASSEMENTS

Classement par catégorie :

Un **titre de champion(ne) départemental(e)** est prévu pour **chaque épreuve officielle** de chacune des catégories suivantes :

BENJAMIN, BENJAMINE, MINIME GARÇON, MINIME FILLE, CADET, CADETTE, JUNIOR HOMME, JUNIOR FEMME, ESPOIR HOMME, ESPOIR FEMME, MASTER HOMME par catégorie, MASTER FEMME par catégorie, TOUTES CATÉGORIES MASCULINES, TOUTES CATÉGORIES FÉMININES.

Les catégories d'âge ayant accès aux **titres toutes catégories** sont les **Cadet(e)s, Juniors (Homme ou Femme), Espoirs (Homme ou Femme), Séniors (Homme ou Femme), Masters (Homme ou Femme)**. Sauf précision contraire dans le règlement particulier de la compétition il n'y a pas de classement ni de titre spécifique Sénior, ni de sous-catégorie. Cette règle ne s'applique pour les CA et JU que pour les épreuves qui leur sont réglementairement ouvertes par la FFA.

COMPOSITION DES SÉRIES ET ACCÈS AUX FINALES DE CHAMPIONNATS

Chaque compétition est en fait la somme de trois championnats départementaux : la possibilité de participer aux finales susceptibles de désigner **le(la) Champion(ne) et les athlètes du podium de chaque département (et de chaque catégorie, lorsqu'un classement par catégorie est prévu)** doit donc être ouverte aux athlètes de chaque département qui participeraient à une telle finale dans le cas de championnats séparés :

- **Courses à finales directes** : Les finales directes sont composées en fonction des temps d'engagements, quand ils sont connus ; les titres et podiums de chaque département sont extraits du classement général toutes finales confondues. Les temps d'engagement sont uniquement ceux disponibles sur le site SIFFA par une fonction spécifique et chargés avant la compétition par le secrétariat informatique.
- **Composition des finales dans les épreuves à plusieurs tours** : organisation des finales A et B selon les règles sportives fédérales.
Podiums complétés, si nécessaire, au scratch
- **Concours** : Application des règles sportives fédérales

PARTICIPATION DES MASTERS

Afin de valoriser les athlètes et les performances de cette catégorie, la précision de la sous-catégorie (M0, M1, M2, ... F0, F1, F2, ...) sera faite dans les épreuves attribuant des titres.

Lors de l'engagement des Masters (M et F) sur le site, dans les lancers ou dans les courses de haies : MA apparaît pour différentes masses des engins ou hauteurs de haies sans précision.

Il est de la responsabilité des organisateurs de vérifier que la masse des engins ainsi que les intervalles et hauteur des haies correspondent bien aux sous-catégories dans lesquelles les Masters se sont engagé(e)s.

Les montées de barre :



TO_2021-02_Championnats 31 32 82 Montées de barre

Le poids des engins et les caractéristiques des haies :



TO_2021-04_Championnats 31 32 82 Poids des engins et caractéristiques des haies